

Personnes concernées	Régime antérieur	Régime actuel (à compter du 1 ^{er} avril 2016)	Nature du marché public et compétence juridictionnelles
1^{ère} catégorie de pouvoirs adjudicateurs : les personnes morales de droit public			
L'Etat	Code des marchés publics	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat administratif – compétence de la juridiction administrative
Etablissement public administratif (EPA) de l'Etat	Code des marchés publics	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat administratif – compétence de la juridiction administrative
Etablissement public industriel et commercial (EPIC) de l'Etat	Ordonnance du 6 juin 2005	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat administratif – compétence de la juridiction administrative
Collectivités territoriales (communes, département régions) établissements publics locaux	Code des marchés publics	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat administratif – compétence de la juridiction administrative
Autres personnes morales de droit public (Office public de l'habitat (OPH), Groupement d'intérêt public (GIP), Autorités administratives indépendantes (AAI), Caisse des dépôts et des consignations, Banque de France....)	Ordonnance du 6 juin 2005	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat administratif – compétence de la juridiction administrative
2^{ème} catégorie de pouvoirs adjudicateurs : les personnes privées sous influence de personnes publiques			
SEM	Ordonnance du 6 juin 2005	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat de droit privé – compétence de la juridiction judiciaire
SPL	Ordonnance du 6 juin 2005	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat de droit privé – compétence de la juridiction judiciaire
SAHLM	Ordonnance du 6 juin 2005	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat de droit privé – compétence de la juridiction judiciaire
Caisses de sécurité sociale	Ordonnance du 6 juin 2005	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat de droit privé – compétence de la juridiction judiciaire
Filiales de chambre de commerce	Ordonnance du 6 juin 2005	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat de droit privé – compétence de la juridiction judiciaire
Associations	Code des marchés publics pour les associations transparentes / Ordonnance du 6 juin 2005 pour les autres	Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat de droit public – compétence de la juridiction administrative en cas d'association transparente Contrat de droit privé compétence de la juridiction judiciaire pour les autres
Entreprises publiques		Ordonnance du 23 juillet 2015	Contrat de droit privé – compétence de la juridiction judiciaire